

Taxe Tobin tout de suite !

■ La ronde infernale des capitaux spéculatifs...

Des capitaux considérables circulent quotidiennement d'un pays à l'autre, entre les places monétaires, à seule fin de réaliser des bénéfices. Comment ? En jouant sur les différences de taux de change des monnaies de ces pays.

Le montant de ces capitaux flottants est de **1800 milliards de dollars par jour**. Par comparaison, la **richesse produite** en France est de l'ordre de **1200 milliards de dollars par an**.

Les différences de taux de change sont très faibles, mais ces capitaux colossaux peuvent aller et venir entre Paris, Londres, New York, Tokyo, etc. plusieurs fois en 24 heures : ils engendrent ainsi des profits hallucinants.

Ces capitaux viennent aussi participer à la spéculation sur les actions.

... et les conséquences sur l'économie et les salariés

À la recherche perpétuelle de profits toujours plus élevés, ces capitaux restent dans la sphère financière : **ils ne se transforment jamais en matières premières, machines, salaires**. Ils déstabilisent la sphère productive : les actionnaires se mettent à exiger pour leurs capitaux investis, une rentabilité comparable à celle des capitaux flottants. Ce qui entraîne la restriction de la masse salariale et comme à Michelin, Danone, Marks & Spencer, (...) provoque des licenciements. **Cette spéculation permanente met en péril l'économie mondiale devenue un vaste casino planétaire.**

■ Qu'est-ce que la « Taxe Tobin » ?

La « Taxe Tobin » est une mesure qui vise à imposer ces capitaux flottants.

D'un montant faible, de l'ordre de 0,01 %, elle serait prélevée sur chaque mouvement de capitaux et dissuaderait cette spéculation sur les devises. **Elle serait le grain de sable dans le mécanisme.**

■ La « Taxe Tobin » : est-ce possible ?

- **OUI.** Les gouvernements ont l'autorité pour instaurer cette taxe.
- **L'argument, « Ce n'est possible que si tout le monde le fait », est hypocrite.** Ces capitaux ne servent pas à produire, au contraire, ils déstabilisent. Ils ne servent qu'à alimenter la spéculation sur les monnaies et, à la bourse, sur les marchés des actions.
- **L'argument, « Les capitaux se réfugieront dans les paradis fiscaux », est une imposture.** Les gouvernements qui accusent les paradis fiscaux d'accueillir et de servir de relais à ces capitaux flottants sont à la tête d'États exerçant leur tutelle sur ces paradis. Ainsi, Monaco dépend plus que largement de l'autorité de l'État français, Jersey et Guernesey sont sous tutelle anglaise, des îles caraïbes sont colonies anglaises, et d'autres, dans la Caraïbe ou le Pacifique, sont dépendantes des USA. **Le Luxembourg, un des États souverains de l'Union européenne, est lui-même un paradis fiscal !**
- **Comment expliquer cet acharnement à nier la possibilité d'instaurer la « Taxe Tobin » ?** La seule réponse plausible est que les gouvernements des pays développés ne veulent pas entraver la liberté des marchés et des institutions financières : ils font la preuve de leur adhésion au libéralisme le plus débridé, et donc, démissionnent de leurs responsabilités à l'égard des citoyens.

Instaurer la Taxe Tobin en France serait une preuve tangible de la volonté du gouvernement de reprendre en main les problèmes économiques.

Ce serait aussi le premier pas, bien modeste mais très symbolique, vers une économie au service des hommes.

Attac-Isère, le 27 avril 2001

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

Siège social : Maison des Associations – 6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE

Adresse postale : Attac Isère – c/o FSU – Bourse du Travail – 32, avenue de l'Europe – 38010 GRENOBLE CEDEX 2
attac38@attac.org – <http://www.local.attac.org/attac38/>